

PROCES-VERBAL - PROVISoire**DU CCAS DE VILLEMUR****EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2025 A 14H00**

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi vingt-deux septembre à quatorze heure, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 septembre 2025.

Participants**Présents :**

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Florence DELTORT, Mme Hélène BOURRUST, Mme Corine BRINGUIER, M. Claude CAUSSE, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Michel SANTOUL, Mme Marie-Hélène RIVERA, Mme Apolline AMBAYRAC,

Absents :

Mme Christiane RASCAGNERES PLAZA, M. Bruno GUILLET, Mme Raymonde KERANDEL, Mme Marie- France POUJOL, Mme Sandrine MARIN, M. Sébastien GIMENEZ.

Conseillers ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Pierrette BRINGUIER

Membres en exercice - 15 | Membres présents - 09 | Pouvoirs - 00 | Membres absents – 06

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Ouverture de la séance à 14h00

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Adoption du Procès-Verbal du 10 avril 2025 à 9h30 ;
2. Adoption du Procès-Verbal du 10 avril 2025 à 10h00 ;
3. Modification du règlement des aides facultatives ;
4. Subvention à l'Association « Le panier Villemurien ».

Questions diverses

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pierrette BRINGUIER

1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025 A 9H30 (DCCAS 2025-007) (ANNEXE 1- PV du 10-04-2025 à 9h30)

Le Procès-Verbal du Conseil du 10 avril 2025 à 9h30 est joint en annexe.

Le Conseil d'administration, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'**unanimité** :

- **Approuve** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration tel que joint en annexe.
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 09	Pour – 09	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025 A 10H00 (DCCAS 2025-008) (ANNEXE 1- PV du 10-04-2025 à 10h00)

Le Procès-Verbal du Conseil du 10 avril 2025 à 10h00 est joint en annexe.

Le Conseil d'administration, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'**unanimité** :

- **Approuve** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration tel que joint en annexe.
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 09	Pour – 09	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

3 – MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES (DCCAS 2025-009) (ANNEXE 3- Règlement des aides facultatives -CCAS- version 2025)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il s'agit de modifier le règlement des aides facultatives du CCAS.

En effet, les modalités d'éligibilité au « Pass Sport » ayant été modifiées au niveau national, il convient d'élargir l'éligibilité de l'aide versée par le CCAS pour ne pas pénaliser les familles aux plus bas revenus.

Le règlement, annexé à la présente délibération, sera applicable à compter de l'adoption de la présente délibération.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration DECIDE :

- **D'approuver** le nouveau règlement des aides facultatives du CCAS ;
- **De préciser** que ce règlement est applicable à compter de l'adoption de la présente délibération ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 09	Pour – 09	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

4 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE PANIER VILLEMURIEN » (DCCAS 2025-010)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'association « Le Panier Villemurien » a déposé une demande de subvention auprès du CCAS.

Cette association prend en charge l'aide alimentaire des personnes en difficultés moyennant une participation symbolique des bénéficiaires.

Monsieur le Président propose d'autoriser l'attribution d'une subvention à hauteur de 800 € au panier Villemurien pour l'année 2025.

Monsieur le Président rappelle que les membres du conseil d'administration du CCAS présents dans les organes dirigeants d'une association ne doivent pas prendre part au vote.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration DECIDE :

- ➔ **D'approuver** le versement d'une subvention de 800€ à l'Association « Le Panier Villemurien » pour l'année 2025 ;
- ➔ **D'imputer** cette dépense au chapitre 65 du budget primitif 2025 ;
- ➔ **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 09	Pour – 08	Contre – 00	Abstention – 00	N'ont pas pris part au vote – 01 M. Claude CAUSSE
--------------	-----------	-------------	-----------------	--

QUESTIONS DIVERSES

DEBAT : NEANT

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15.

N° DELIBERATION	OBJET DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2025-007	Adoption du Procès-Verbal du 10 avril 2025 à 9h30	Approuvée
2025-008	Adoption du Procès-Verbal du 10 avril 2025 à 10h00	Approuvée
2025-009	Modification du règlement des aides facultatives	Approuvée
2025-010	Subvention à l'Association « Le panier Villemurien »	Approuvée

La Secrétaire,

Le Président,

Mme Pierrette BRINGUIER

Jean-Marc DUMOULIN